

Ministry of National Defence
PORTUGUESE COMMISSION OF MILITARY HISTORY

ACTA 2024

*The role of the military in political transitions:
from the 18th century to the present day*

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon

Volume I





The role of the military in political transitions: from the 18th century to the present day

Acta 2024

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon - Portugal

© 2025 Portuguese Commission of Military History

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without the prior permission of the publisher.

Published by:

Portuguese Commission of Military History
Av. Ilha da Madeira, n.º 1, Room 332
1400-204 Lisboa - Portugal

Coordinator and editor: Jorge Silva Rocha, PhD

Book Cover Design: Jorge Silva Rocha

Book cover images: Alfredo Cunha (*front*) and Eduardo Gageiro (*back*)

ISBN: 978-989-8593-31-3

DOI for this volume: <https://doi.org/10.56092/GDSK9438>

Printed in Portugal by Rainho & Neves - Artes Gráficas

IMPORTANCE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DANS LES PAYS OÙ SE TROUVAIENT DES MERCENAIRES SUISSES SUR CES DERNIERS ET INVERSEMENT

Jean-Marc HOCHSTRASSER (Switzerland)

Résumé

Les mercenaires suisses entretenaient une relation particulière avec le souverain, pour lequel ils fournissaient des services militaires, car les capitulations leur permettaient de bénéficier de nombreux privilèges. Ainsi, ce service ne correspond pas au service de solde habituel en Europe depuis le Moyen Âge. En Suisse, le mercenariat est devenu politiquement controversé lorsque le roi de France a engagé des régiments suisses dans les guerres de religion contre les protestants et plus tard contre les Pays-Bas calvinistes. Cette dernière a entraîné une augmentation du service de solde suisse aux Pays-Bas. La Révolution française a mis fin au service de mercenaires suisse en France, puis dans les pays occupés par la France. Ce n'est que sous Napoléon que des régiments suisses furent à nouveau créés, mais ils ne pouvaient pas compter sur les privilèges traditionnels. Après la fin du règne de Napoléon, divers États ont tenté de faire renaître la tradition des régiments suisses. Mais les temps avaient changé, aussi bien en Suisse, où le service militaire étranger était de plus en plus contesté politiquement, que dans les pays qui avaient recours aux soldats, pour des raisons politiques et financières. C'est ainsi que les rois de France et des Pays-Bas, puis de Naples, ont licencié les régiments suisses.

Pas de chance pour les rois à La Haye et à Naples, car peu de temps après la démobilisation des Suisses, ils ont été confrontés à des troubles politiques internes contre lesquels il leur manquait une troupe fiable pour les réprimer - les régiments suisses.

Introduction

Même s'il est difficile de l'imaginer aujourd'hui, que pendant des siècles, la principale profession des Suisses était, en plus de l'agriculture, de fournir des services de militaires aux souverains étrangers. Le texte qui suit, se propose d'examiner comment les événements politiques dans les pays qui disposaient de mercenaires suisses ont eu un impact sur ces derniers. Il s'agit également de montrer, à l'aide de deux exemples, comment les troupes de mercenaires suisses, ou plus précisément leur dissolution, ont eu une influence sur les événements dans ces pays.

Keywords: mercenariat, Capitulation, Suisse, France, Pays-Bas, royaume des deux Sicile

Le mercenariat des Suisses

Alors qu'en France, les régiments suisses n'ont pu que subir les développements de la Révolution française, aux Pays-Bas et en Sicile, le licenciement des troupes suisses a entraîné des développements de politique intérieure qui auraient probablement été différents si les mercenaires avaient été présents. Avant de nous pencher sur les spécifications du mercenariat suisse, nous devons d'abord aborder une définition claire du mercenariat.

Les mercenaires sont des personnes qui concluent avec un Etat étranger un contrat à durée déterminée prévoyant un service militaire rémunéré par une certaine somme d'argent. Le mercenariat existe depuis l'Antiquité, même si l'apogée de ce service se situe entre le Moyen Âge et la Révolution française, lorsque les mercenaires dominaient les champs de bataille européens. Le mercenariat a reculé avec l'introduction du service militaire obligatoire et la constitution d'armées de masse et il est aujourd'hui surtout pratiqué en Afrique et en Asie par des sociétés militaires privées. En droit international, les mercenaires ne peuvent aujourd'hui pas revendiquer le statut de protection spécial accordé aux soldats par les Conventions de

L'évolution du service de solde suisse

L'historien Hans Conrad Peyer distingue quatre phases dans le développement du service de la solde.

- A partir du 11^e siècle, le service de solde commence et celui-ci est réglementé juridiquement par les premiers contrats,
- Jusqu'au milieu du 17^e siècle, le service de solde est de plus en plus dominé par des entrepreneurs mercenaires,

- Les troupes permanentes nouvellement introduites réduisent son attractivité en raison de l'allongement de la durée du service et de la discipline plus fortement imposée à l'époque de l'absolutisme, entre 1650 et 1750,
- Une longue réduction du service de solde à la fin du 18^e siècle jusqu'à l'interdiction des capitulations par la Suisse en 1859.

En ce qui concerne la question de l'ampleur du service à la solde des Suisses, l'historien Hans Conrad Peyer, mentionné plus haut, estime avec précaution qu'entre 1400 et 1800, entre 1,3 et 1,5 million de Suisses étaient dans un service étranger. Pour diverses raisons, deux tiers d'entre eux ne sont plus rentrés au pays. Vers 1500, à l'époque où le mercenariat était le plus important, 10 à 12% de la population se trouvait à l'étranger en tant que mercenaire.⁽¹⁾ Le royaume de France était le pays dominant en matière d'emploi de mercenaires suisses, puisqu'environ la moitié d'entre eux étaient engagés.⁽²⁾

La particularité du mercenariat suisse est qu'il est majoritairement basé sur des capitulations. La situation des mercenaires suisses était donc très différente de celle des autres mercenaires dans les différents pays européens. Voici donc une brève explication des capitulations.

Que sont des capitulations ?

Le terme « capitulation » désigne, en ce qui concerne la Suisse, les traités internationaux entre un ou plusieurs cantons et un souverain pour le recrutement de mercenaires suisses.

Elles réglaient généralement les questions suivantes :

- Le nombre maximal de mercenaires à recruter, y compris les paiements à verser aux cantons et aux politiciens (pensions) en échange de recevoir ce droit.
- Tous les aspects organisationnels de la troupe, comme la solde, la nourriture, les congés, l'armement, la durée de l'obligation de servir, etc.
- Le territoire des engagements, pas outre-mer - ni dans les colonies.
- Le but d'utilisation, pas offensif et pas contre d'autres troupes de mercenaires suisses pendant des guerres.
- L'extraterritorialité des régiments. Les mercenaires restaient des sujets de leurs cantons. Les commandants devaient rendre des comptes aux autorités de leurs cantons.

1. Hans Conrad Peyer; «Könige, Die wirtschaftliche Bedeutung der fremden Dienste für die Schweiz vom 15. bis zum 18. Jahrhundert», in: Könige, Stadt und Kapital, Aufsätze zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte des Mittelalters, (Zürich Verlag Neue Zürcher Zeitung 1982), 178.

2. Ulrich Knellwolf, «Schweizer in fremden Kriegsdiensten» in: Fuhrer, Hans Rudolf und Eyer, Robert-Peter, Schweizer in «Fremden Diensten», Verherrlicht und verurteilt, (Zürich Verlag Neue Zürcher Zeitung 2006), 16.

- En cas de danger pour la Suisse ou des cantons, les cantons pouvaient rappeler les mercenaires et renforcer avec eux leurs troupes pour défendre leur territoire. Les troupes de mercenaires servaient donc aussi à assurer la sécurité nationale. Aucun souverain ne pouvait se permettre de menacer la Suisse, car il risquait de perdre ses meilleures troupes et d'affaiblir sa propre armée.
- La propre juridiction au sein du régiment (propre tribunal de régiment) sans droit d'appel du souverain.
- Utilisation de la langue maternelle comme langue de commandement.
- La liberté de culte, ce qui était bien sûr d'une grande importance pour tous les protestants, après le règne du roi Henri IV. Ainsi, l'église utilisée aujourd'hui par les protestants de Paris près du Louvre était à l'origine la chapelle des mercenaires suisses protestants qui montaient la garde au palais royal. Il est intéressant de noter que cette église ne devait pas être reconnaissable depuis l'extérieur en tant que telle. Pas de clocher ni de vitraux visibles - en France, seuls les soldats suisses pouvaient célébrer des cultes protestants sans être poursuivis.
- Le privilège de ne pas devoir payer d'impôts.
- Une solde plus élevée que celle des autres régiments étrangers et des troupes nationales.
- Des avantages économiques tels que l'absence de taxes douanières et/ou de livraisons de sel.

Il est donc évident que les soldats des régiments suisses n'étaient pas, strictement parlant, des mercenaires, mais des soldats mis à la disposition par leur État d'origine à une autre puissance.

Pour la Confédération, le service de solde capitulé n'apportait pas seulement un gain financier et économique, mais aussi de nombreux autres avantages. Ainsi, les mercenaires rentrés au pays, en particulier les officiers, constituaient un noyau formé gratuitement et généralement expérimenté dans la guerre pour les troupes de milice, car la Suisse ne disposait pas elle-même de soldats professionnels en grand nombre.

Tournons-nous donc d'abord vers le service capitulé le plus important et le plus long.

Le service en France

Après la première alliance entre les deux États en 1453, le roi Louis XI a levé en 1480 les premières troupes régulières basées sur une capitulation et leur a accordé le privilège de ne pas devoir payer des impôts.

En 1497, la première garde, les Cent-Suisses, est créée, puis copiée en 1506 par le pape de l'époque, Jules II.

Pendant les guerres de religion du 16^e siècle, des mercenaires suisses ont participé aux combats, tant du côté des catholiques que des protestants. A plusieurs reprises, ils ont joué un rôle déterminant dans le déroulement des événements. Des gardes suisses ont également participé aux massacres de la Saint-Barthélemy.

En 1616, le Régiment des Gardes fut créé et appelé Régiment des Gardes Suisses et Grisons. Pour être recruté, il fallait remplir la condition de la taille de garde. Celle-ci était de 1,75 m pour les compagnies de fusiliers, de 1,82 m pour la compagnie générale et les grenadiers !

Lorsque Louis XIV, par l'édit de Fontainebleau, supprima la liberté de croyance pour les huguenots/protestants, un mouvement contre le service en France se développa dans les cantons protestants et le mercenariat se tourna vers le service néerlandais. L'utilisation offensive de régiments suisses contre les Pays-Bas et l'annexion de la Franche-Comté et d'Alsace, en partie alliée avec la Confédération, fut également défavorable au recrutement dans les régions protestantes de Suisse.

Au début du règne de Louis XVI, les troupes suisses au service de la France comptaient environ 14 000 hommes, répartis entre les gardes du corps des cent-Suisses, le régiment de la Garde et les 11 régiments de ligne.

A la veille de la Révolution française, les régiments suisses s'étaient rendus impopulaires auprès de la population civile, y compris celle de Paris, en avant réprimée brutalement les soulèvements populaires à la veille du grand bouleversement.

Lors de la prise de la Bastille, certains Suisses ont défendu la forteresse et ont été massacrés après s'être rendus.

En mars 1792, l'Assemblée nationale révoqua les onze régiments de ligne suisses. Elle ne pouvait pas licencier le régiment de la Garde, car celui-ci faisait partie de la Maison du Roi et dépendait donc uniquement du roi.

Ce régiment est alors entré dans l'histoire en défendant le palais des Tuileries, abandonné par le roi, contre la population parisienne révoltée. A cette occasion, le régiment, réduit à 1200 gardes, était commandé par trois capitaines, car tous les officiers supérieurs s'étant dispensés ou étant empêchés. Après avoir déposé les armes sur demande du roi, les 200 gardes survivants furent exécutés lors des massacres de septembre. Le lion de Lucerne, célèbre dans le monde entier, commémore cet événement.

Après le licenciement, voire la disparition, des régiments suisses français en 1792, aucun mercenaire suisse ne servit la France pendant une courte période.

La situation changea avec l'occupation de la Suisse par les troupes révolutionnaires françaises en 1798. La Suisse fut contrainte de conclure une alliance offensive et défensive avec la France, qui comprenait, outre le droit de libre passage des troupes françaises à travers le pays, l'obligation de mettre à tout moment 18'000 soldats à la disposition de l'occupant. Il ne s'agissait pas de volontaires, mais les cantons étaient obligés de se procurer leur part de troupes. Cette troupe était organisée en six demi-brigades et furent utilisées aussi bien en Suisse qu'en Allemagne, en Italie et un bataillon pour réprimer la révolte des esclaves à St Domingue (11 survivants sur 635 hommes envoyés).

En 1803, la France sous nouvelle direction a imposé une nouvelle alliance. La Suisse y était tenue de mettre à disposition 16'000 hommes et 24'000 hommes en cas d'attaque contre la France. Comme le recrutement n'atteignait pas les chiffres prescrits, on commença à enrôler en Suisse des personnes peu appréciées et des délinquants pour la troupe.

En 1805, Napoléon a fait fusionner les demi-brigades avec le nouvellement créé premier régiment suisse, qu'il a mis à la disposition du roi de Naples.

Dans les années suivantes, Napoléon fit former trois autres régiments qu'il engagea en Espagne, en Allemagne et bien sûr en Russie. En 1812, Napoléon réduisit le nombre d'hommes à fournir par la Suisse à 12'000.

Après l'accession au trône de Louis XVIII, les restes des quatre régiments napoléoniens revenus de Russie furent repris en service royal. Le roi tenta également de conclure à nouveau une capitulation avec les cantons suisses. Celle-ci n'a cependant pas eu lieu avant le retour de Napoléon de l'île d'Elbe 1815. La question de la fidélité à leur serment envers le roi se posa donc. De toute l'armée française, seuls les quatre régiments suisses sont restés fidèles au roi. Environ 2500 mercenaires rentrèrent sur ordre des autorités en Suisse. Napoléon dissout les quatre régiments suisses et forma pour les quelques 250 mercenaires, qui lui sont restés fidèles, le 2e régiment étranger - plutôt un bataillon, qui fut engagé dans les batailles de Ligny et de Wavre.

En 1816, une nouvelle capitulation fut signée entre le roi Louis XVIII et la Suisse. Elle comprenait désormais 2 régiments de la Garde et 4 régiments de ligne.

La diminution de l'attractivité du mercenariat peut être illustrée par le fait que les troupes de ligne pouvaient désormais compter officiellement 25% d'étrangers et que la taille minimale a été massivement abaissée. La taille minimale des membres de la garde était désormais de 1,58 m, celle des membres de la ligne de 1,55 m et celle des voltigeurs de 1,52 m.

Le seul engagement, exclusivement pour les régiments de la garde, était en Espagne de 1823 à 1824 en faveur du roi déchu Ferdinand VII.

La fin des troupes suisses en France a sonné lors de la révolution de 1830. Un régiment de la Garde défendit à nouveau le Palais des Tuileries et fut impliqué dans de

violents combats dans les rues de Paris. Environ 400 gardes ont trouvé la mort. Deux de ces morts sont visibles dans le fameux tableau de Delacroix « La Liberté guidant le peuple » **en** bas à droite sur le tableau.

Désormais, le nouveaux roi Louis Philippe licenciés tous les régiments suisses, qui furent désarmés à Besançon. Une grande partie des soldats est restée en France, dont une autre partie s'est engagée dans la Légion étrangère nouvellement créée.

Les événements de politique intérieure en France ont donc toujours eu une grande influence directe sur le service militaire français des Suisses.

Les régiments suisses aux Pays-Bas de 1814 à 1829

Depuis 1568, des mercenaires suisses, au départ sans capitulation, étaient au service des différents États de l'époque, qui ont formé les Pays-Bas actuels, avec des effectifs plus ou moins importants. Ce n'est que lorsque le Roi-Soleil s'est montré agressif envers les Pays-Bas calvinistes que les cantons protestants ont d'abord toléré puis signé des contrats de recrutement officiels avec les Pays-Bas. Il est également particulier que le service dans la Vereenigde Oostindische Compagnie VOC néerlandaise ait également été capitulé. Divers cantons ont conclu des capitulations avec la compagnie VOC. La conquête des Pays-Bas par la France révolutionnaire en 1795 a également signifié la fin des régiments suisses au service des Pays-Bas. Au total, environ 80 000 Suisses ont servi les Pays-Bas.

A peine monté sur le trône 1814, le nouveau roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, prit contact avec la Confédération pour conclure de nouvelles capitulations. C'est Zurich qui menait ces négociations, car cette ville pouvait se rattacher à une ancienne tradition de mercenaires aux Pays-Bas. Par la suite, le colonel zurichois Jakob Christoph Ziegler devint également commandant des troupes suisses aux Pays-Bas en tant que major général néerlandais. Comme les anciens territoires catholiques des Pays-Bas espagnols en faisaient désormais partie des Pays-Bas, qui s'étaient alors agrandis, le roi put élargir la région de recrutement. Sur les quatre régiments suisses désormais formés, l'un était catholique et la majorité des mercenaires étaient originaires de Suisse centrale.

Il est intéressant de noter que le roi a stationné tous les régiments suisses, sans exception, dans les territoires nouvellement acquis, qui allaient ensuite devenir la Belgique. De même, aucun régiment suisse ne participera aux batailles de Quatre Bras ou de Waterloo, mais ils resteront dans leurs garnisons en June 1815. On peut supposer que le roi n'a délibérément pas voulu engager les régiments suisses dans les batailles contre Napoléon afin de pouvoir les utiliser pour réprimer une éventuelle révolte des « Belges » après une victoire française.

Le service néerlandais ne s'est toutefois pas développé dans le sens souhaité. En 1820, le commandant du régiment catholique a dû être licencié en raison d'irrégularités

financières. Dans les années 1820, les troupes étrangères étaient la cible de la lutte des séparatistes belges libéraux. Ceux-ci ont finalement obtenu du roi le licenciement des quatre régiments suisses en 1828. Une partie des mercenaires rentrèrent dans leur pays, une autre changea d'employeur et une autre profita des offres très attractives de passage dans l'armée nationale néerlandaise. Une petite partie se fit envoyer dans les colonies néerlandaises.

Pas de chance pour le roi, en 1830, la révolution libérale belge a éclaté et il n'avait pas de troupes fiables sous la main pour réprimer cette révolte. On peut donc avancer la thèse suivante : sans le licenciement des régiments suisses néerlandais en 1828, la Belgique ne serait jamais devenue indépendante en 1830.

Les régiments suisses au service du royaume des deux Sicile

De 1734 à 1789, des régiments suisses déjà capitulés ont servi le royaume de Naples. Ce sont les troupes suisses qui ont rendu possible l'accession au trône de Charles XII. En 1789, un général suisse a réorganisé l'armée napolitaine sur ordre du roi et, dans ce contexte, a dissous les quatre régiments suisses, principalement pour des raisons financières, et les a transformés en régiments étrangers moins chers. Ceux-ci n'ont subsisté que jusqu'en 1806.

Une première tentative de reconstituer des troupes capitulées échoua et ce n'est qu'en 1825 que des cantons conclurent à nouveau des capitulations avec le royaume de Naples pour quatre régiments. Les conditions habituelles, comme l'absence d'engagement outre-mer, la juridiction propre, etc. ont été reprises. Toutes les troupes furent principalement engagées contre des populations civiles révoltées.

Un conflit concernant les emblèmes cantonaux sur les drapeaux des régiments a conduit à une violente révolte et à des combats mutuels au sein des troupes suisses. Le gouvernement libéral, en fonction en Suisse depuis 1848 et opposé au service à la solde, a par la suite interdit aux cantons de signer des capitulations avec des états étrangers. Les quelque 12'000 mercenaires suisses stationnés à Naples rentrèrent en Suisse ou rejoignirent les services pontificaux, français ou hollandais. Une petite partie est restée à Naples et s'est engagée dans la brigade étrangère.

Pas de chance pour le roi. Un an après la dissolution des régiments suisses, Garibaldi apparait en Sicile avec ses 1000 chemises rouges et le roi n'a plus de force viable pour combattre les insurgés. On peut donc aussi avancer ici la thèse selon laquelle sans le licenciement des régiments suisses napolitains, l'unification italienne aurait suivi un chemin différent.

Bibliographie :

Centre d'histoire et de prospective militaires. *Mercenariat et service étranger : actes du symposium 2008*. Pully, Centre d'histoire et de prospective militaires, 2008.

Dubler, Hans. *Der Kampf um den Solddienst der Schweizer im 18. Jahrhundert*. Dissertation University Berne, 1939.

Fuhrer, Hans Rudolf et Robert-Peter Eyer, *Schweizer in «Fremden Diensten», Verherrlicht und verurteilt*. Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2006).

Heidegger, Georg. *Sergeant Georg Heidegger von Zürich, Erlebnisse in napoleonischen und niederländischen Diensten 1807 - 1825*, Mit Einführung und Erläuterungen von Prof. Dr. J. Häne. Zürich Verlag Gewerbeschule der Stadt Zürich 1925.

Miège, Gérard. *Les Suisses dans les guerres de Religion en France*. Bière, **Éditions** Cobédita, 2020.

Peyer, Hans Conrad, *Könige, Stadt und Kapital : Aufsätze zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte des Mittelalters*. Zürich, Neue Zürcher Zeitung, 1982.

Moser, Christian et Hans Rudolf Fuhrer. *Der lange Schatten Zwinglis, Zürich, das französische Soldbündnis und eidgenössische Bündnispolitik, 1500 – 1650*. Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2009

Rogger, Philippe et Regula Schmid. *Miliz oder Söldner? Wehrpflicht und Solddienst in Stadt, Republik und Fürstenstaat (13-18 Jh.* Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2019.

Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft. *Schweizer Solddienst: Neue Arbeiten – Neue Aspekte Veranstaltung 2009*. Birmensdorf, Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft, 2010.

Author's short CV

Diplômé en histoire et en sciences politiques de l'université de Zurich.

Activité d'enseignement à différents niveaux, du gymnase à aujourd'hui dans des hautes écoles spécialisées.

Aujourd'hui, bibliothécaire en chef de l'Académie militaire, qui fait partie de la formation supérieure des cadres de l'Armée suisse.

Colonel retraité des Forces aériennes suisses.

Jean-Marc.Hochstrasser@vtg.admin.ch

DOI for this text: <https://doi.org/10.56092/SWDB4926>